



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES

Décision n° 06

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application de l'Article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

2022-006

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

OBJET :

Le Maire de la commune de BAGES,

**MODIFICATION DU
PLAN DE
FINANCEMENT
POUR LE PROJET
AMENAGEMENT DU
BOURG DE BAGES
DEMANDE DE
FONDS DE L'ETAT**

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-020 en date du 10 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences pour la durée de son mandat,

Considérant que, par délibération N° 2022-044 du 27 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement du bourg de Bages pour coût prévisionnel hors taxes de 1 007 000 €, comprenant l'aménagement d'un espace multi-usage stationnement et récréatif à l'entrée du bourg de Bages, 1^{ère} tranche, (en prenant en compte les frais d'acquisition de terrains), l'aménagement du cœur du village, et l'aménagement de la RD105 pointe nord du village,

Considérant que, à la demande des services de l'Etat, il convient de modifier le plan de financement de ce projet en enlevant les frais d'acquisition de terrains qui ne rentrent pas dans le cadre des demandes de financement au titre de la DETR et de la DSIL en ce qui concerne l'aménagement d'un espace multi-usage stationnement et récréatif à l'entrée du bourg de Bages 1^{ère} tranche,

DECIDE :

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION EN

S/PREFECTURE LE :

24 NOV. 2022

PAR PUBLICATION

LE :

24 NOV. 2022

Article 1 :

De modifier le plan de financement du projet aménagement du bourg de Bages en enlevant le coût de l'acquisition de terrains pour l'espace multi-usage stationnement et récréatif à l'entrée du bourg de Bages.

Le coût prévisionnel du projet est estimé donc à 979 000 €.

Ainsi, la sollicitation de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL est à hauteur de 20 % de 979 000 €.

Article 2 :

Le plan de financement ainsi modifié est le suivant :

DÉPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant H.T.
Aménagement d'un espace multi-usage stationnement et récréatif à l'entrée du bourg de Bages 1 ^{ère} tranche :		Subventions d'investissement :	
▪ Maîtrise d'œuvre	29 578 €	-Etat : DETR (20 %)	195 800 €
▪ Travaux d'aménagement	200 589 €	-Etat : DSIL (20 %)	195 800 €
Aménagement cœur du village	308 688 €	-Département sur :	113 400 €
▪ Travaux d'aménagement et de revêtement de sol avec signalétique		L'aménagement d'un espace multi-usage stationnement et récréatif à l'entrée du bourg de Bages	
Aménagement de la RD105, pointe nord du village	440 145 €	L'aménagement cœur du village	113 400 €
Travaux d'aménagement et de revêtement de sol avec signalétique		-Grand Narbonne sur :	
		L'aménagement d'un espace multi-usage stationnement et récréatif à l'entrée du bourg de Bages	
		L'aménagement cœur du village	
		<i>Total financement externe</i>	618 400 €
		Autofinancement	360 600 €
Total	979 000 €	Total	979 000 €

Article 3 :

Le plan de financement modifié sera adressé aux services de l'Etat dans le cadre de demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2023.

Article 4 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à BAGES, le 24 novembre 2022

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES

